



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) POUR 2017

Préambule

Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à tenir son **débat d'orientation budgétaire** (DOB) et ce, afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

C'est l'occasion pour les membres du Conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et en dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la Ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (budget supplémentaire, décisions modificatives).

Sommaire

1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE FINANCIER NATIONAL ET EUROPÉEN

1.1 Perspectives économiques 2017 au niveau national et européen

1.2 Loi de finances pour 2017 et ses mesures relatives aux collectivités territoriales

2. PRIORITÉS DU BUDGET COMMUNAL POUR 2017

2.1 Programme pluriannuel d'investissement

2.2 Crédits d'investissement pluriannuels

2.3 Niveau d'épargne

2.4 Balance générale du budget primitif 2017 et du budget annexe eau

3. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA VILLE

3.1 Dette de la Ville et son évolution

3.2 Dette consolidée

3.3 Capacité de désendettement

4. EFFECTIFS DE LA VILLE

1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE FINANCIER NATIONAL ET EUROPÉEN

1.1 Perspectives économiques 2017 au niveau national et européen

En 2017, la zone euro va bénéficier de trois facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, une politique monétaire facilitant encore l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres, voire expansionnistes dans certains pays, comme l'Allemagne, l'Italie et peut-être la France.

La croissance de la zone euro pourrait atteindre 1,2 % en moyenne en 2017 contre 1,6 % en 2016.

Les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline.

L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite donc une reprise dynamique de l'investissement.

Quant à l'inflation qui a été nulle en moyenne en 2015, elle est restée faible en 2016 (0,2 % en moyenne) et devrait poursuivre sa remontée progressive, suivant la tendance du prix du pétrole : 1,4 % attendu en 2017.

En France, la croissance a fait son retour en 2015 et se maintient en 2016. La consommation des ménages reste stable, l'investissement des entreprises se contracte tandis que l'investissement des ménages connaît une hausse grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles propice à l'investissement immobilier.

L'année 2017 devrait connaître une croissance modérée due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation. La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages.

En 2016, la réduction du déficit public s'est poursuivie (3,3 % du PIB) et un effort plus important est prévu pour 2017 (2,7 % du PIB).

1.2 Loi de finances pour 2017 et ses mesures relatives aux collectivités territoriales

La loi de finances pour 2017 comprend pour les collectivités territoriales quatre volets :

- La baisse des dotations de l'État,
- Le soutien renouvelé de l'État à l'investissement local,
- Le renforcement de la péréquation,
- La fiscalité.

Prévu pour la première fois dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 (initialement 750 M€ de baisse programmée de la dotation globale de fonctionnement (DGF)), le principe d'une contribution au redressement des finances publiques (CRFP) des collectivités a été consacré dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité conclu entre l'État et les collectivités le 16 juillet 2013, en contrepartie d'importantes mesures de compensation, en particulier pour les départements et les régions. Une baisse de DGF de 1,5 Md€ a ainsi été programmée par la loi de finances initiale (LFI) 2014, répartie entre les catégories de collectivités en fonction de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Conformément au programme de stabilité 2014-2017 adopté le 29 avril 2014, la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2014 à 2019 a programmé une réduction des concours financiers aux collectivités territoriales de 11 Md€ à l'horizon 2017, soit 3,67 Md€ par an.

Baisse des dotations de l'État :

Lors du 99^e Congrès des maires de France le 2 juin 2016, le Président de la République s'est engagé à infléchir cette trajectoire par une réduction de moitié de l'effort demandé aux communes et aux intercommunalités en 2017 (soit une CRFP s'élevant à 2,634 Md€ pour l'ensemble des collectivités en LF 2017 ; sur le triennal 2015-2017, la baisse de DGF s'élève à 9,974 Md€).

Pour Tarare, en 2017, sa contribution au redressement des finances publiques devrait être de 117 491 € contre 247 700 € en 2016. La dotation forfaitaire de la DGF devrait se monter à 1 220 300 € pour 2017 contre 1 337 791 € en 2016.

De plus pour 2017, le bloc communal n'aura pas à supporter la baisse de 14 % prévue de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) qui sera par contre appliquée aux départements et aux régions. **Pour Tarare, la DCRTP devrait donc être maintenue à son niveau de 2016, soit 551 000 €.**

Soutien de l'État à l'investissement local :

Cet allègement de la baisse de DGF pour le secteur communal complète les mesures de soutien à l'investissement adoptées depuis 2015 et la prolongation, en 2017, du fonds exceptionnel pour l'investissement créé en 2016, qui est même porté de 1 Md€ à 1,2 Md€.

Cette mesure permet notamment de porter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à 1 Md€ et de prolonger le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), composé pour sa part de deux enveloppes :

- une enveloppe de 600 M€ destinée à soutenir, dans chaque région, les projets portés par les collectivités en matière de transition énergétique, de développement durable, ou de construction d'équipements nécessaires pour l'accueil de nouvelle population
- et une enveloppe de 216 M€ consacrée au développement et au financement des contrats de ruralité.

À ce titre, la Ville de Tarare a bénéficié **en 2016 de 375 000 € au titre du FSIL** pour le projet théâtre.

De même, elle a obtenu au titre du **contrat de ruralité porté par la Région et l'État une subvention de 360 000 € pour le même projet**. La Ville devrait obtenir **une subvention de 80 000 € de la Région pour les travaux d'aménagement des abords du futur hôpital**.

La Ville sollicitera la DETR en 2017 pour le projet de rénovation de l'école de la Plaine et la réserve parlementaire (30 000 €) ainsi que le FSIL (400 000 €) pour la requalification de la RN7.

Péréquations verticale et horizontale pour les communes :

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) (péréquation verticale) connaîtra dès 2017 quelques évolutions.

Les conditions d'éligibilité resteront liées au classement des communes en fonction de l'indice synthétique qui comprend le nombre d'allocataires APL pour 30 %, le nombre de logements sociaux pour 15 %, le potentiel financier par habitant pour 30 % et nouveauté pour 2017 le revenu des habitants pour 25 %.

La proportion de communes éligibles sera resserrée pour mieux cibler les communes à soutenir. Elle sera aux 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants (668 communes concernées) au lieu des 3/4 comme en 2016 (751 communes).

Tarare est classée au 179^e rang.

On peut donc imaginer que la DSU allouée pour 2017 pourra se monter à 1 400 000 €.

Le fonds de péréquation intercommunal et communal, le **FPIC**, (péréquation horizontale) est maintenu à 1 Md€ pour 2017. Son montant pour Tarare devrait être de **160 000 €**.

Quant au fonds national de garantie individuelle de ressources (**FNGIR**) issu de la réforme de la TP ne change pas depuis 2013, soit **1 049 000 €** pour Tarare.

Fiscalité :

Bases 2016

Les bases prévisionnelles de taxe d'habitation qui ont été notifiées en 2016 ont été surestimées d'environ 2 % du produit de taxe d'habitation.

En effet, en 2015, les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans ont perdu le bénéfice de la majoration d'une demi-part supplémentaire de quotient familial dont ils bénéficiaient depuis 2009.

Cette décision a conduit à diminuer le nombre de parts servant à déterminer si une personne âgée peut bénéficier d'une exonération de sa taxe d'habitation (à partir de 60 ans) ou de sa taxe foncière (à partir de 75 ans), alors même que son revenu réellement perçu n'est pas modifié à la hausse.

Dans le cadre de l'article 75 de la loi de finances pour 2016, le gouvernement est revenu sur ce dispositif :

- les personnes à revenu modeste, dont la situation réelle n'a pas changé, et qui ont déjà bénéficié d'une prolongation de leur exonération en 2014, bénéficient du maintien pérenne de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1391 du code général des impôts et de l'exonération de taxe d'habitation prévue au I de l'article 1414 du code général des impôts ;

- pour les autres contribuables dont la situation a évolué et qui perdent le bénéfice des exonérations, les exonérations d'impôts locaux sont prolongées en 2015 et 2016, puis réduites progressivement les deux années suivantes afin d'éviter les effets de seuil.

Les contribuables pour lesquels le bénéfice de l'exonération est maintenu font l'objet d'une régularisation de leurs impositions 2015 par voie de dégrèvement.

Les dégrèvements de taxe d'habitation modifient les données de référence 2015 utilisées pour le calcul des bases exonérées et des bases d'imposition prévisionnelles de 2016.

Les montants effectifs de ces dégrèvements connus trop tardivement pour être intégrés dans les systèmes d'information permettant le calcul des bases prévisionnelles de taxe d'habitation, il en résulte que les bases qui ont été exonérées en 2016 au titre des personnes à revenu modeste n'ont pas pu être déterminées avec la précision habituelle.

D'où l'écart constaté en 2016 entre le produit attendu de fiscalité directe : 4 029 040 € et le montant réellement perçu : 3 922 626 €.

L'État s'est engagé à reverser aux communes les montants d'exonérations sur l'exercice 2017.

Bases 2017 :

La LF 2017 a retenu le taux de 0,4 % pour la revalorisation des bases de fiscalité directe locale.

	2014	2015	2016	2016 réel	2017
Taxe d'habitation					
Base	8 030 958	8 319 573	8 402 769	8 064 868	8 097 128
Taux	17,11%	17,11%	17,11%	17,11%	17,11%
Produit	1 374 097	1 423 479	1 437 714	1 379 899	1 385 419
Taxe sur le foncier bâti					
Base	10 251 278	10 559 140	10 664 731	10 457 106	10 498 934
Taux	24,05%	24,05%	24,05%	24,05%	24,05%
Produit	2 465 432	2 539 473	2 564 868	2 514 934	2 524 994
Taxe sur le foncier non bâti					
Base	38 049	38 081	38 462	40 403	40 564
Taux	68,79%	68,79%	68,79%	68,79%	68,79%
Produit	26 174	26 196	26 458	27 793	27 904
TOTAL PRODUIT FISCALITE DIRECTE LOCALE					
	3 865 703	3 989 148	4 029 040	3 922 626	3 938 317

2. PRIORITÉS DU BUDGET COMMUNAL POUR 2017**2.1 Programme pluriannuel d'investissement (PPI)**

La priorité du budget 2017 est donnée aux investissements : 9 036 541 € de dépenses d'équipement sont prévues avec de grands chantiers :

- réhabilitation du théâtre et du caveau,
- requalification de la Plata,
- et des abords des opérations inscrites dans la convention Anru,
- aménagement des abords de l'hôpital,
- requalification de la RN7,
- poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments publics,
- création de deux maisons de quartier,
- réaménagement de l'école de la Plaine.

Opérations (en euros)	2016	2017	2018	2019
École Radisson	60 000	42 160		
Aménagements centre-ville RN7	250 000	1 200 000	368 000	
Abords opérations Anru	200 000	500 000		
Requalification de la Plata	140 000	1 600 000		
Réhabilitation de façades	100 000	100 000	100 000	100 000
Théâtre et caveau	1 480 000	3 000 000	2 160 000	
Abords de l'hôpital	100 000	850 000		
Programme d'accessibilité	200 000	200 000	200 000	200 000
Acquisitions de terrains à l'Epora		260 000		
Maisons de quartier	50 000	200 000		
Besoins annuels des services	940 000	800 000	800 000	800 000

Les dépenses de fonctionnement sont resserrées dans la continuité du plan d'efficacité des politiques publiques et des services municipaux (Peps) pour faire face à une baisse des ressources de fonctionnement.

2.2 Crédits d'investissement pluriannuels

Par délibération du 26 septembre 2016, le Conseil municipal a créé trois autorisations de programme avec ouverture de crédits d'investissement pluriannuels, pour trois opérations phare inscrites au PPI.

Il s'agit :

Autorisation de programme 2016 : Réhabilitation du théâtre municipal

Durée : 3 ans

Coût : 6 500 000 € TTC

CP 2016	CP 2017	CP 2018
1 000 000 €	3 000 000 €	2 500 000 €

Autorisation de programme 2016 : Requalification de la RN7 et des espaces publics du centre-ville

Durée : 3 ans

Coût : 2 000 000 € TTC

CP 2016	CP 2017	CP 2018
200 000 €	1 200 000 €	600 000 €

Autorisation de programme 2016 : Aménagement des abords de l'hôpital

Durée : 2 ans

Coût : 950 000 € TTC

CP 2016	CP 2017
100 000 €	850 000 €

2.3 Niveau d'épargne

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes réelles de fonctionnement	13 078 173	14 055 105	13 985 323	13 576 492	12 999 219	12 894 420
Dépenses réelles de fonctionnement	11 364 918	11 294 941	10 953 124	11 201 477	10 922 605	10 359 375
EPARGNE DE GESTION	1 713 255	2 760 165	3 032 199	2 375 016	2 076 614	2 535 045
Intérêts de la Dette	249 824	353 889	275 442	294 400	220 599	211 710
EPARGNE BRUTE	1 463 432	2 406 276	2 756 758	2 080 616	1 856 015	2 323 335
Remboursement du Capital de la dette	1 134 695	1 122 221	893 822	802 530	862 983	642 430
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	328 736	1 284 055	1 862 936	1 278 085	993 032	1 680 905

On constate que malgré une chute de presque 9 % des recettes réelles de fonctionnement entre 2012 et 2016, l'autofinancement dégagé remonte, grâce à une maîtrise et une baisse de 9 % des charges de fonctionnement sur la même période.

2.4 Balance générale du budget primitif Ville et du budget annexe eau

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 14 834 723 € et la section d'investissement à 11 048 184 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017
Chap 011 charges à caractère général	2 920 472	Chap 013 atténuation de charges	45 000
Chap 012 charges de personnel	5 930 000	Chap 70 produits des services	316 150
Chap 014 atténuation de produits	1 000	Chap 73 impôts et taxes	7 529 225
Chap 65 autres charges de gestion courante	1 683 800	Chap 74 dotations subventions participations	4 329 229
Chap 66 charges financières	225 000	Chap 75 autres produits de gestion courante	90 000
Chap 67 charges exceptionnelles	30 000	Chap 76 produits financiers	4 000
Dépenses imprévues	20 000	Chap 77 produits exceptionnels	50 000
Total dépenses réelles	10 810 272	Total recettes réelles	12 363 604
C/023 virement à la section d'invest.	3 234 451	C/042 op. de section à section	97 000
C/042 opérations d'ordre	790 000	C/002 résultat reporté	2 374 120
TOTAL DEPENSES	14 834 723	TOTAL RECETTES	14 834 723
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2017	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2017
Chap 16 remboursement capital dette	785 000	Chap 10 reprise sur apports et dotations	345 000
Chap 204 subventions d'équipement versées	143 673	Chap 13 subventions d'investissement	2 265 435
Chap 20 immobilisations incorporelles	60 285	Chap 024 produits de cessions	250 000
Chap 21 immobilisations corporelles	6 580 978		
Chap 216 prise de participation Semcoda	150 000		
Chap 23 constructions en cours	3 211 248		
Dépenses imprévues	20 000		
Total dépenses réelles	10 951 184	Total recettes réelles	2 860 435
		C/001 excédent d'investissement reporté	4 163 298
		C/021 virement de la section de fonct.	3 234 451
C/040 opérations d'ordre de section à section	97 000	C/042 op.d'ordre de transferts entre section	790 000
TOTAL DEPENSES	11 048 184	TOTAL RECETTES	11 048 184

Le budget annexe eau s'équilibre en dépenses en et en recettes à 470 235 € en fonctionnement et à 472 489 € en investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017
Chap 011 charges à caractère général	164 740	Chap 70 produits des services	153 000
Chap 66 charges financières	20 950	Chap 75 redevance pour concession	307 000
Total dépenses réelles	185 690	Total recettes réelles	460 000
C/023 virement à la section d'invest.	79 625	C/777 quote-part des sub d'investissement	10 235
C/6811 dotations aux amortissements	170 000		
C/002 déficit de fonctionnement reporté	34 920		
TOTAL DEPENSES	470 235	TOTAL RECETTES	470 235
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2017	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2017
Chap 16 remboursement capital dette	87 000	C/2762 créances diverses (TVA)	51 036
Chap 20 frais d'études	18 000		
C/2313 constructions	67 700		
C/2315 installations techniques	238 518		
Total dépenses réelles	411 218	Total recettes réelles	51 036
C/13 autres subv. D'équipement	10 235	C/2813 amortissements bâtiments	55 000
C/2762 opérations patrimoniales (TVA)	51 036	C/28156 amortissements inst.techniques	115 000
		C/041 opérations patrimoniales	51 036
		C/001 excédent d'invest. Reporté	120 792
		C/021 virement de la section de fonct.	79 625
TOTAL DEPENSES	472 489	TOTAL RECETTES	472 489

3. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA VILLE

3.1 Dette de la Ville

La Ville a contracté deux emprunts en 2016 : 4 000 000 € à la Caisse d'épargne (taux fixe à 2,29 % sur 20 ans) et 2 000 000 € (taux zéro sur 20 ans) à la Caisse des dépôts et consignations.
La Ville a 19 emprunts dont trois contrats revolving (y compris le budget eau).

3.2 Dette consolidée

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget principal							
Capital Restant Dû au 31 décembre	13 176 006	12 063 881	6 803 735	5 898 408	5 035 425	10 408 803	9 625 075
Remboursement en capital de la dette	1 134 695	1 122 221	893 822	802 530	862 983	642 430	785 000
Intérêts de la dette en cours	249 824	353 889	275 442	294 400	220 599	211 710	225 000
Budget Eau							
Capital Restant Dû au 31 décembre	809 990	1 141 929	999 067	875 738	741 146	655 700	568 978
Remboursement en capital de la dette	127 316	132 779	142 862	123 329	96 568	85 446	86 722
Intérêts de la dette en cours	30 419	21 687	26 150	30 910	26 327	19 454	17 865
Budget Assainissement							
Capital Restant Dû au 31 décembre	1 236 184	1 113 701	1 490 390				
Remboursement en capital de la dette	121 845	122 483	126 170	76 554			
Intérêts de la dette en cours	26 916	23 693	15 565	46 720			
Budget Teintureries							
Capital Restant Dû au 31 décembre			4 093 627	3 872 137			
Remboursement en capital de la dette			214 993	221 490			
Intérêts de la dette en cours			20 910	149 329			
Dette tous budgets							
Capital Restant Dû au 31 décembre	15 222 180	14 319 511	13 386 819	10 646 283	5 776 571	11 064 503	10 194 053
Remboursement en capital de la dette	1 383 856	1 377 483	1 377 847	1 223 903	959 551	727 876	871 722
Intérêts de la dette en cours	307 159	399 269	338 067	521 359	246 926	231 164	242 865

3.3 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement d'une collectivité territoriale se calcule en années, le 31 décembre sur la base du compte administratif de la manière suivante :

Encours de la dette au 31/12/2016 / Épargne brute = 4,48 années.

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la Ville pour rembourser l'intégralité de sa dette en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. La situation devient dangereuse quand ce ratio est supérieur à 15 ans.

La Ville va renégocier un certain nombre de prêts tant à taux fixes (élevés) qu'à taux variables pour les fixer avant la hausse des taux.

Profil d'extinction de la dette de la Ville :

	2017	2018	2019	2020	2036
CRD en début d'exercice	10 408 803,22	9 625 074,91	8 889 919,79	8 207 853,74	162 105,77
Capital amorti	783 728,31 €	735 155,12 €	682 066,05 €	575 315,92 €	162 105,77 €
Intérêts	225 305,19 €	211 386,22 €	197 858,81 €	184 509,55 €	355,73 €

4. EFFECTIFS DE LA VILLE

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de fonctionnaires	137	131	134	133	131
Nombre de contractuels	18	15	11	12	6
Nombre d'emplois aidés	1	6	11	14	12
TOTAL EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE	156	152	156	159	149
Hommes (fonctionnaires)	58	50	53	58	58
Femmes (fonctionnaires)	79	81	81	75	73
Nombre de travailleurs handicapés	5	6	7	8	6
Temps non complet (fonctionnaires)	10	11	8	6	5
Nombre de départs	14	20	9	16	6
Nombre d'arrivées	7	16	6	11	5
1e demande disponibilité					3
Catégorie A	18	13	14	11	11
Catégorie B	14	12	13	15	15
Catégorie C	122	78	78	111	111
Emploi fonctionnel	1	1	1	1	1
Collaborateur de cabinet	1	1	1	1	1
Filière administrative	32	32	29	28	30
Filière technique	83	67	71	68	67
Filière sociale	16	14	14	13	14
Filière sportive	2	2	2	2	1
Filière culturelle	7	7	8	8	8
Filière animation	8	8	8	9	12
Filière police municipale	1	1	2	2	3
Emplois non cités	3	3	3	3	0
Dépenses de personnel	5 764 966,51 €	5 612 286,69 €	5 710 115,30 €	5 746 988,16 €	5 586 363,41 €
Traitement indiciaire fonctionnaires					2 687 163,45 €
Nouvelle bonification indiciaire					22 387,59 €
NBI nombre de bénéficiaires					31
Régime indemnitaire					300 708,37 €
Montant rémunéré heures supplémentaires					62 563,28 €
Nombre d'agents concernés					54
Nombre d'heures rémunérées					3855
Avantages en nature (nb d'agents)	119	101	100	85	84
<i>véhicule de fonction</i>	1	1	1	1	1
<i>logements de fonction</i>	12	12	11	12	11
<i>repas</i>	14	14	8	9	5
<i>Assedic (part salariale prise en charge par la commune)</i>	92	74	80	63	67
Montants des avantages en nature	48 299,77 €	44 415,39 €	53 610,87 €	55 980,60 €	30 520,57 €
<i>véhicule de fonction</i>	1 484,47 €	2 328,36 €	2 328,36 €	2 328,36 €	2 328,36 €
<i>logements de fonction</i>	26 287,90 €	26 412,00 €	34 518,70 €	38 197,40 €	16 095,02 €
<i>repas</i>	5 179,35 €	5 068,70 €	4 807,00 €	4 068,75 €	3 341,70 €
<i>Assedic (part salariale prise en charge par la commune)</i>	15 348,05 €	10 606,33 €	11 956,81 €	11 386,09 €	8 755,49 €
Temps de travail (selon accord RTT applicable depuis le 1er janvier 2002)	1607h/an	1607h/an	1607h/an	1607h/an	1607h/an

La Ville envisage trois recrutements pour 2017 : un électricien, un policier municipal et un chargé de mission OPAH-RU.